

Paris, le 12 septembre 2017

COMMUNIQUE DE PRESSE

Etats généraux de l'alimentation

Relations commerciales : nos 10 propositions concrètes

Alors que les débats des Etats Généraux de l'Alimentation s'intensifient, Coop de France présente ses propositions de réforme des pratiques et du cadre juridique des relations commerciales pour plus de loyauté entre les acteurs sur la répartition de la valeur au sein de la filière alimentaire.

Coop de France propose de déployer un plan d'actions, basé sur 3 axes de mesures précises et opérationnelles. Il s'agit de répondre à l'urgence de consolidation et de protection du revenu des agriculteurs en articulant mesures de court, moyen et long terme.

Dès les négociations commerciales de 2018, Coop de France propose ainsi 5 mesures visant soit à supprimer des mesures inopérantes, soit à rendre effectives des dispositions déjà prévues par le législateur mais non appliquées dans les faits :

- Suppression de l'intégration obligatoire du prix prévisionnel moyen
- Renforcement de la clause de renégociation
- Renforcement des moyens de la CEPC (Commission d'Examen des Pratiques Commerciales)
- Renforcement des contrôles de la DGCCRF.
- Pour mettre fin à la guerre des prix, Coop de France propose aussi d'actionner 3 leviers interdépendants : rehaussement du seuil de revente à perte, encadrement rénové des promotions, précision de la définition du « prix de cession abusivement bas »

Dès que possible, Coop de France propose de réformer le titre IV du Code du commerce notamment par une simplification et une remise en cohérence du Chapitre 1, traitant des relations commerciales. En effet, l'empilement des textes (3 lois ces 3 dernières années) ont rendu le dispositif illisible avec des interprétations divergentes.

Cette simplification doit s'accompagner d'une analyse et application pragmatique du droit de la concurrence au niveau européen et national.

Coop de France se projette également à horizon des négociations 2018-2019, en proposant 3 mesures :

- Le déploiement de la « norme sur les achats responsables »
- Le développement du « label relations fournisseur responsables »



- Une articulation entre les différents systèmes de médiation (inter-entreprises, relations agricoles, Haut Conseil de la Coopération Agricole, enseignes de la distribution)

Pour Michel Prugue, Président de Coop de France :

« Notre expertise juridique et opérationnelle des relations commerciales, issue d'années de pratiques vécues par nos entreprises agricoles et agroalimentaires, donne à nos propositions de réforme une solidité et une cohérence indéniables. Il est grand temps de refonder l'ensemble du système en restant pragmatique, loyal et équitable pour tous. »

Contact presse :

CICOMMUNICATION
Cécile GAYRARD / Victoria BOUTELOUP
Tel. 01 47 23 90 48
cicom@cicommunication.com
www.cicommunication.com

Coop de France en bref :

Président : Michel Prugue

Délégué Général : Pascal Viné

Coop de France est la représentation unifiée des entreprises coopératives agricoles qui jouent un rôle incontournable dans l'économie agricole, agroalimentaire et agro-industrielle française.

La Coopération agricole en chiffres :

- 2 600 entreprises coopératives (coopératives, unions et sica) + 11 545 CUMA (coopératives d'utilisation de matériel agricole),
- 85,9 milliards d'euros de chiffre d'affaires global (hors unions de commercialisation),
- 40 % du chiffre d'affaires de l'agroalimentaire français,
- 1 marque alimentaire sur 3 est coopérative,
- Plus de 165 000 salariés,
- $\frac{3}{4}$ des agriculteurs adhèrent à au moins 1 coopérative,
- 550 coopératives engagées dans le bio,
- 74 % des sièges sociaux se situent en zones rurales,
- 91 % des entreprises coopératives sont des PME ou TPE.

